

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-33

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-et-un mai

À dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : /

Secrétaire de séance : Michel CRESPEL

Date de Convocation : 15 mai 2026

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération n° DEL2026-23 du 20 mars 2026, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal a approuvé la création de dix commissions municipales et désigné leurs membres, comme définies ci-après

- La commission des ressources humaines traite les recrutements, les entretiens annuels et de recadrage, le suivi des dossiers des agents, la gestion des congés, des plannings et de l'absentéisme, le suivi mensuel du budget RH et la définition des primes.
- La commission des finances traite de l'élaboration et du suivi du budget, de la gestion des subventions, et de la révision des tarifs communaux.
- La commission MAPA est dédiée aux achats et à la commande publique.
- La commission du cadre de vie traite les dossiers relatifs à l'entretien des espaces verts, le fleurissement, les équipements ludiques et les illuminations.
- La commission de l'enfance regroupe les thématiques suivantes : école, activités périscolaires, restaurant scolaire, relais petite enfance (RPE) et instances liées à l'enfance.
- La commission des travaux bâtiments et voirie est dédiée à l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que de leurs équipements.
- La commission urbanisme traite de la gestion des demandes d'urbanisme et de la modification ou de la révision du PLU.

- La commission communication est en charge des bulletins municipaux et de la gestion des supports de communication.
- La commission loisirs, animations et culture est dédiée aux relations avec les associations et assure la gestion des manifestations municipales.
- La commission communale d'action sociale traite des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors et organise des actions thématiques en faveur de la population ou d'associations caritatives.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal dans leur domaine de compétence. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil mais n'ont aucun pouvoir de décision.

Depuis la mise en place de ces commissions municipales, plusieurs Conseillers Municipaux se sont repositionnés sur les différentes thématiques proposées, en fonction de leurs centres d'intérêts :

- Madame Sarah MARILLER a émis le souhait de se retirer de la commission « Cadre de Vie »,
- Monsieur Valentin MOISSONNIER a soumis sa volonté de siéger au sein de la commission « Cadre de Vie »,
- Monsieur Pascal LEGRAIS-BOUCHER a soumis sa volonté de siéger au sein de la Commission « Travaux : Bâtiments/Voirie ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la modification de la composition des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : La délibération n° DEL2026-23 du 20 mars 2026 portant création des commissions municipales est abrogée.

Article 2 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales telle que définie ci-après :

- 1 – Commission Ressources Humaines
- 2 – Commission Finances
- 3 – Commission MAPA
- 4 – Commission Cadre de Vie
- 5 – Commission Enfance
- 6 – Commission Travaux bâtiments voirie
- 7 – Commission Urbanisme
- 8 – Commission Communication
- 9 – Commission Loisirs, Animations et Culture
- 10 – Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).

Article 3 : Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Article 4 : Après nouvel appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions les membres suivants :

Commissions	Membres élus	
	Responsables	Membres
Ressources humaines	Serge GUERIN	Christèle MAYOUSSIER Pascal LEGRAIS-BOUCHER Jean-Claude ECOCHARD Stéphane GISBERT-CUREAU Pauline MOISSONNIER
Finances	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN Pauline MOISSONNIER Laurence FOURNIER Stéphane GISBERT-CUREAU
MAPA	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN Pauline MOISSONNIER Laurence FOURNIER Stéphane GISBERT-CUREAU
Cadre de vie	Pascal LEGRAIS-BOUCHER	Jennifer GARIBIAN Laurence FOURNIER Noël LARGERON Michel CRESPEL Valentin MOISSONNIER
Enfance	Christèle MAYOUSSIER	Sarah MARILLER Anthony FAUVET Vanessa BRET
Travaux : Bâtiments / Voirie	Jean-Claude ECOCHARD Stéphane GISBERT-CUREAU	Serge GUERIN Noël LARGERON Valentin MOISSONNIER Anthony FAUVET Michel CRESPEL Pascal LEGRAIS-BOUCHER
Urbanisme	Serge GUERIN	Stéphane GISBERT-CUREAU Solène RIGAUD Valentin MOISSONNIER Pascal LEGRAIS-BOUCHER Michel CRESPEL
Communication	Pauline MOISSONNIER	Serge GUERIN Solène RIGAUD Sarah MARILLER
Loisirs Animations Culture	Pascal LEGRAIS-BOUCHER	Stéphane GISBERT-CUREAU Noël LARGERON Pauline MOISSONNIER Christèle MAYOUSSIER
CCAS	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN Noël LARGERON Jennifer GARIBIAN Vanessa BRET

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

